

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 7 MAI 2015

Compte-rendu

APPROBATION DE MARCHES PUBLICS ET ETUDE URBAINE SUR LE QUARTIER DES POUPEES

La convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi. Le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, adjoints ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Roland DEVIS, Odette GRELIN, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Nathalie MONGE, Thierry ROLLET, Blandine LATHUILIERE, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, Andrée RICCETTI, Gérard ROY, Nicolas FAYETTE, Guillaume LARGERON, Martine LAROCHE-SZYMCAK, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Véronique MOUILLER, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Gilles CONVERT, Suzanne LACOTE, Rémy MUCYO, *conseillers municipaux*.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Véronique MOUILLER	Martine SCHMÜCK
Stéphane JEVAUDAN	Eric MICHAUD
Gilles CONVERT	Roland DEVIS
Suzanne LACOTE	Nicolas FAYETTE
Rémy MUCYO	Guillaume LARGERON

Pascale THORAL a été désignée secrétaire.

Avant d'ouvrir la séance, monsieur le Maire évoque la disparition de Joël LEQUATRE, survenue le 19 avril dernier, à l'âge de 64 ans. Riorgeois engagé au service d'autrui, il était par ailleurs fortement impliqué dans la vie associative et était en particulier président du centre social depuis mai 2013. Très actif dans l'activité citoyenne, il a également été conseiller municipal à Roanne.

Monsieur le Maire et le conseil municipal présentent leurs condoléances à la famille.

Monsieur le Maire accueille Eric MICHAUD pour son premier conseil municipal depuis son élection en qualité de conseiller départemental.

Monsieur le Maire interroge ensuite l'opposition sur ses sources concernant l'information relative à la baisse des subventions aux associations. En effet, à aucun moment depuis ces dernières années, les subventions n'ont été remises en question.

Nicolas FAYETTE, conseiller municipal, indique qu'il a comparé le montant avec les chiffres du compte administratif de 2013, n'en ayant pas d'autres.

Monsieur le Maire lui précise qu'il est difficile de comparer deux documents différents et que pour faire une analyse précise, il eut été nécessaire de lire les deux budgets primitifs ; il se serait ainsi aperçu que l'information donnée sur la baisse des subventions aux associations était erronée.

Nicolas FAYETTE répond qu'il a bien regardé les chiffres du budget primitif 2013.

Eric MICHAUD, adjoint, intervient pour affirmer le maintien du montant des subventions. Il précise toutefois que depuis un certain nombre d'années, le versement aux associations sportives répond à différents critères et que des variations peuvent avoir lieu au regard de l'application de ces critères. Quoi qu'il en soit, la politique de la ville de Riorges n'est pas à la baisse des subventions aux associations contrairement à certaines collectivités de l'agglomération.

Le procès-verbal de la séance précédente du 19 mars est ensuite proposé à l'approbation du conseil municipal.

Guillaume LARGERON, conseiller municipal intervient en précisant qu'il avait dit qu'il aurait souhaité une baisse des impôts afin de compenser une augmentation des bases. Il considère toutefois que cette modification est toute relative et que la signification de la rédaction est très proche.

Monsieur le Maire lui rappelle que ce procès-verbal lui avait été envoyé au préalable pour relecture.

Ce document est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Installation d'une nouvelle conseillère municipale

Monsieur le Maire explique que Véronique DUVERRIERE, conseillère municipale a fait part de sa démission de ses fonctions de conseillère municipale. Elle doit être remplacée conformément aux dispositions prévues par la réglementation. Martine LAROCHE-SZYMCZAK, suivante sur la liste "Riorges Passionnément", a été sollicitée et a accepté de siéger au conseil municipal.

Monsieur le Maire la déclare officiellement installée dans les fonctions de conseillère municipale et lui souhaite la bienvenue.

1.2 Décisions municipales

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il lui a accordé et en cas d'absence ou d'empêchement, à la première adjointe, une délégation de pouvoirs en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales. Ces décisions doivent être portées à la connaissance des membres du conseil municipal. Depuis la convocation à la séance du 19 mars 2015, les décisions municipales suivantes ont été prises ; elles concernent notamment l'approbation :

- de marchés ou d'avenants à des marchés (entretien fontaines, réfection sol gymnase Galliéni, audit des assurances, réaménagement rez-de-chaussée hôtel de ville, assurance dommages-ouvrage local alimentaire) ;
 - de contrats divers (pour la fête des fleurs, la journée du développement durable, l'entretien des portes sectionnelles, la maintenance des systèmes d'alarmes-intrusion) ;
 - de conventions d'occupation à titre précaire de logements dans les groupes scolaires ;
- ainsi que l'acceptation d'indemnisations suite à des sinistres.
L'assemblée donne acte au maire de ces décisions.

2. FINANCES

2.1 Bilan 2014 acquisitions et cessions

Rapporteur : Pascale THORAL, adjointe, déléguée au patrimoine.

Ce bilan, mis en place par le législateur au titre de la prévention de la corruption et de la transparence de la vie économique, doit être soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant. Le bilan relatif à l'année 2014 est présenté.

Les acquisitions concernent de la voirie ou des espaces verts (allée du Lieutenant Vagneron, allée Joliot Curie, lotissement les Allées de la Plaine 3, un emplacement réservé impasse Jean Jaurès), des terrains pour la construction de logements sociaux (rue du Maréchal Foch).

Quant aux cessions, il s'agit notamment de la vente :

- des derniers emplacements de parking dans le BIR III ;
- d'un immeuble situé dans la ZAC du Pontet ;
- d'un terrain à une société pour la construction d'un cabinet médical ;
- d'un terrain à un particulier pour la construction d'une maison.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce bilan des acquisitions et cessions opérées par la commune au cours de l'année 2014.

2.2 Débat annuel sur les actions de formation des élus

Rapporteur : Valérie MACHON, conseillère municipale.

Afin de garantir le bon exercice des fonctions d'élu local, la loi a instauré un droit à la formation au profit de chaque élu. La délibération du conseil municipal du 3 juillet 2014 a déterminé les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre.

Le tableau récapitulatif des actions, qui doit donner lieu à un débat annuel, est présenté à l'assemblée qui en donne acte.

2.3 Budget général 2015 - Décision modificative n° 1

Rapporteur : Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel.

Malgré la précision dont font preuve les prévisions de recettes et de dépenses du budget primitif, il peut arriver que certains événements rendent nécessaires des modifications de recettes ou de dépenses. A cette fin, l'assemblée locale a la faculté d'adopter des décisions modificatives qui, sous forme de délibérations, autorisent l'exécutif à effectuer des opérations complémentaires, soit de recettes, soit de dépenses. En pratique, des décisions modificatives peuvent intervenir après l'adoption du budget primitif.

La décision qui est proposée en fonctionnement permet d'inscrire en recettes la dotation de solidarité urbaine et la dotation nationale de péréquation ainsi qu'une régularisation suite à la notification de la DGF. En dépenses, sont inscrits une réduction du montant des intérêts d'emprunts ainsi qu'un virement à la section d'investissement.

En investissement, les dépenses nouvelles concernent essentiellement des travaux de voirie, une réduction du remboursement du capital des emprunts et des acquisitions foncières. En recettes d'investissement sont inscrites diverses subventions pour la voirie et le terrain d'honneur ainsi que le virement de la section de fonctionnement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative n° 1 du budget général 2015.

2.4 Garantie d'emprunts

Rapporteur : Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel.
Par délibération du 13 novembre 2014, le conseil municipal avait accordé la garantie partielle de la commune (à hauteur de 79 %) de quatre emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par le Toit Familial pour l'opération de construction de 16 pavillons individuels locatifs située rue de Saint-Alban à Riorges.

Une erreur s'étant glissée au niveau de la durée d'amortissement de deux de ces emprunts, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir délibérer à nouveau sachant que les autres données sont inchangées. Celui-ci donne son accord à l'unanimité sur la modification apportée.

2.5 Participation de la ville de Riorges à une étude sur le secteur des Poupées

Rapporteur : Bernard JAYOL, conseiller municipal, délégué au cadre de vie.

Dans le cadre de la révision du PLU, il est prévu de classer le secteur des Poupées en zone d'urbanisation future et de définir une orientation d'aménagement et de programmation. La ville de Riorges et Loire Habitat mènent actuellement une réflexion partagée plus approfondie et ont décidé de confier à Synergie Habitat, une étude visant à définir un plan-programme pour l'urbanisation de ce secteur, assorti d'un mode opératoire, de propositions de phasage dans le temps et d'une approche financière (coûts prévisionnels et financement de l'opération). Une convention doit être passée entre la ville et Loire habitat pour fixer notamment les modalités de leur participation au financement de l'étude. Elle prévoit une participation à hauteur de 50 % pour chacune des parties.

Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

3. CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-DEVELOPPEMENT DURABLE

3.1 Continuité écologique – Convention avec Roannaise de l'Eau

Rapporteur : Alain CHAUDAGNE, adjoint délégué en matière de défense et accessibilité.

Roannaise de l'Eau doit réaliser dans le cadre d'un contrat de rivières, des actions concourant à améliorer le fonctionnement des cours d'eau, conformément à la directive Cadre sur l'Eau, laquelle impose l'atteinte du bon état chimique et écologique des masses d'eau. L'Etat impose que les seuils en rivière soient compatibles avec la continuité écologique au plus tard le 22 juillet 2017. Dans ce contexte, Roannaise de l'Eau prévoit la réalisation d'une étude gratuite de faisabilité sur une douzaine d'ouvrages présentant une difficulté particulière au regard de la continuité. Riorges est concernée par un ouvrage situé au lieu-dit "le pont du diable", enjambant le cours d'eau "le Marclet". Une convention déterminant les conditions de mise en œuvre de cette étude doit être passée entre la ville et Roannaise de l'Eau.

Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

4. PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

4.1 Dojo riorgeois – Avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : Eric MICHAUD, adjoint, délégué à la vie associative et au sport.

Un marché de maîtrise d'œuvre a été passé en février 2014 avec le cabinet d'architecture Brosselard & Troncy pour l'aménagement d'une salle d'entraînement pour le dojo riorgeois au complexe sportif Léo Lagrange. En raison de certaines modifications apportées depuis la signature du marché (fixation du forfait définitif de rémunération notamment), un avenant doit être rédigé.

Le conseil municipal l'approuve à la majorité absolue (30 voix pour et 3 abstentions).

4.2 Dojo riorgeois – Approbation des marchés

Rapporteur : Eric MICHAUD, adjoint, délégué à la vie associative et au sport.

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la salle d'entraînement du dojo riorgeois au complexe sportif Léo Lagrange, un cahier des charges a été établi en vue de la consultation des entreprises. Le marché comprend 13 lots. La commission d'appel d'offres, réunie le 21 avril 2015, a classé les offres et retenu les sociétés Delaire, Bezacier, Batimontage, Putanier, Artisan du Bois, PCC, Satibat Chape, Aubonnet Decasport, Girardet, Palluet et Cegelec.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les marchés à passer avec ces entreprises.

4.3 Marchés travaux aménagement locaux hôtel de ville – Avenant au lot 4

Rapporteur : Eric MICHAUD, adjoint, délégué à la vie associative et au sport.

Les travaux d'aménagement des locaux du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville sont réalisés à la suite d'une consultation lancée en novembre 2014 conformément au code des marchés publics. Au cours de l'exécution du chantier, il s'est avéré nécessaire d'ajuster la commande initiale pour le lot n° 4 "Cloisons intérieures aluminium" attribué à la société Grangy B. Agencement, entraînant la rédaction d'un avenant prenant en compte les travaux supplémentaires.

Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

4.4 Réfection de la rue Antoine Burellier – Approbation du marché

Rapporteur : Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements.

Dans le cadre des travaux de réfection de la rue Antoine Burellier, un cahier des charges a été établi en vue de la consultation des entreprises. Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée conformément au code des marchés publics. Les travaux font l'objet d'un lot unique. La commission d'appel d'offres, réunie le 28 avril 2015, a classé les offres et retenu la société Eurovia.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le marché à passer avec cette entreprise.

4.5 Dénomination impasse Nadia et Lili Boulanger

Rapporteur : Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements.

Le conseil municipal avait dénommé la voie de l'opération immobilière "les Résidentielles de Beaulieu et l'impasse du Marcllet : rue Nadia et Lili Boulanger. En effet, cette voie devait en principe déboucher. Or, du fait de l'abandon de l'opération immobilière "*Les résidentielles de Beaulieu*" et de sa voirie, ce ne sera pas le cas et il convient de renommer la voie afin qu'elle puisse être aisément géolocalisée. Elle pourrait prendre le nom de **IMPASSE Nadia et Lili Boulanger**, puisqu'elle ne s'ouvre que sur un seul axe, la rue du Marcllet.

Le conseil municipal donne à l'unanimité son accord sur cette modification d'appellation.

4.5 Impasse Jean Jaurès – Acquisition d'une parcelle de terrain

Rapporteur : Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements.

Du fait de l'urbanisation de l'impasse Jean Jaurès et afin d'atteindre une largeur de voie suffisante pour la desserte de ses résidents, chacun d'entre eux cèdera à la commune une partie de sa parcelle. (emplacement réservé V22 du plan local d'urbanisme).

Un accord amiable étant intervenu avec les propriétaires de la parcelle AD 260, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition d'une bande de terrain leur appartenant.

5. VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

5.1 Convention carte M'ra

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Depuis 2005, la ville de Riorges est partenaire du dispositif "Carte M'ra" mis en place par la Région Rhône-Alpes, permettant de faire bénéficier les lycéens et les jeunes relevant des missions locales ou de centres de formation conventionnés par la Région, d'une prise en charge du prix d'entrée aux spectacles organisés par la commune, notamment "Les Mardi(s) du Grand Marais".

La convention passée avec la Région dans le cadre de ce dispositif, arrivant à échéance, le conseil municipal accepte à l'unanimité de la renouveler.

5.2 Convention avec le centre social

Rapporteur : Martine SCHMÜCK, première adjointe, déléguée à l'action sociale, la santé et la jeunesse.

La commune bénéficiait jusqu'à présent, de manière dérogatoire, des services de la médiathèque départementale de la Loire et notamment de la mise à disposition de disques pour la musithèque. Le conseil général de la Loire n'a pas souhaité prolonger la dérogation accordée jusque là et la commune, tout comme les points-lecture du centre social, ne bénéficient donc plus des services de la médiathèque départementale depuis le 1^{er} janvier 2015. Dans ce contexte et compte tenu de l'évolution des pratiques d'accès à la musique par le grand public, la commune a décidé la fermeture de la musithèque. Les bases d'un nouveau mode de collaboration entre la commune et les points-lecture du centre social ont également été élaborées. Il est apparu intéressant dans ce cadre de pouvoir maintenir, par l'intermédiaire du centre social, une offre musicale pour les adhérents des points-lecture, qui sont ouverts à tous les Riorgeois et de mettre à disposition du centre social, gratuitement, le fonds de la musithèque. Pour ce faire, une convention prévoyant les modalités pratiques de cette mise à disposition doit être passée avec le centre social.

Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

5.3 Programmation culturelle municipale – Tarif "comité d'entreprise"

Rapporteur : Monsieur le Maire.

La commune a instauré la création d'un tarif réduit pour les spectacles organisés par la commune (concerts notamment), applicable aux adhérents de structures collectives telles que comités d'entreprises et organismes d'éducation populaire, sous réserve de la conclusion d'une convention passée entre ces structures et la commune. Ces structures s'engagent en effet de leur côté à relayer auprès de leurs adhérents, la communication de la commune sur ses spectacles. Il est proposé d'élargir ce dispositif à deux associations culturelles "le Papillon Bleu" et "Canal Jazz", actives dans le domaine musical.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les conventions à passer avec ces deux associations.

5.4 A Ciel Ouvert 2016 – Approbation d'une convention avec une artiste

Rapporteur : Alain CHAUDAGNE, adjoint délégué en matière de défense et d'accessibilité.

La prochaine édition de l'exposition "A Ciel ouvert" se tiendra de juin à septembre 2016. L'artiste plasticienne Marie-Hélène Richard a accepté d'être l'artiste associée à cette édition (participation au jury de sélection des œuvres exposées, rétrospective de son travail...).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention de collaboration artistique à passer avec cette artiste.

5.5 Apéro-concert – Approbation d'un contrat

Rapporteur : Michelle BOUCHET, conseillère municipale.

Comme chaque année, un apéro-concert sera programmé place Centrale à Riorges, (avec repli en cas de pluie), vendredi 18 septembre 2015 à 19 heures.

A cet effet, le conseil municipal approuve à l'unanimité le contrat à passer avec l'association "Colombia Nueva" pour la prestation du groupe Kumbia Boruka.

6. PERSONNEL COMMUNAL

6.1 Adhésion au service commun sécurité-santé au travail

Rapporteur : Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel.

Par délibération du 5 février 2015, le conseil municipal a approuvé l'engagement de la ville de Riorges dans la démarche santé et sécurité au travail portée par le service commun constitué par Roannais Agglomération et autorisé le dépôt par Roannais Agglomération, d'un dossier de demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention au titre de l'ensemble des entités ayant délibéré dans ce sens.

Il lui est aujourd'hui demandé de bien vouloir approuver l'adhésion de la ville au service commun de management de la santé et de la sécurité au travail et en particulier la convention à passer à ce titre avec Roannais Agglomération.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Le Maire
Jean-Luc CHERVIN